

Histoire de la civilisation de l'Amérique du Nord

M. Marcel GIRAUD, professeur

Théodore Roosevelt et son époque (première partie), les *samedis*, à 3 heures 1/2. — Le but de ces exposés a été de situer Théodore Roosevelt dans le milieu social, économique, intellectuel et politique de son époque, avant d'aborder l'étude de ses deux mandats successifs, de sa politique et de ses réalisations qui fera l'objet des cours de l'année prochaine. L'ère de Théodore Roosevelt, qui correspond aux premières années du *xx^e* siècle, fut pour l'Amérique une période de changements multiples et rapides, marquée surtout par la croissance impressionnante de son industrie et de ses moyens financiers, par l'extinction de son provincialisme économique et par l'apparition d'un impérialisme qui, dans l'espace de deux années (1898-1900) avait abouti à l'édification d'un empire s'étendant de Cuba et Porto Rico aux îles Hawaï et aux Philippines. La transformation de la structure de l'industrie américaine était un fait plus marquant encore que son rythme de croissance. Dès 1880, l'industrie s'était engagée dans un mouvement de concentration qui avait abouti à la formation des premiers *trusts* et, dès 1900, il était possible de recenser 73 combinaisons industrielles dont plusieurs contrôlaient 50 % de la production dans leurs domaines respectifs. En 1909 enfin, 1 % seulement des grandes firmes américaines produisait 44 % des articles manufacturés de l'ensemble du pays. Quelques puissantes entreprises, en d'autres termes, en étaient arrivées à dominer un grand nombre de petites firmes virtuellement impuissantes.

A mesure que la concentration se renforçait, l'industrie passait sous la domination de puissances financières, banques d'investissements, banques commerciales de New York, firmes géantes comme la Standard Oil C^o, qui formaient un trust d'argent maître de tout le crédit de la nation américaine. Cette emprise des banques sur l'industrie exerça sur l'économie nationale un effet stabilisant, elle permit une gestion plus économique des entreprises dont toute la société profitait, mais elle donna une puissance énorme à un petit nombre d'hommes et elle différençia profondément le monde écono-

mique américain en ranimant les préjugés traditionnels de la nation contre ceux qui s'enrichissent sans produire de biens ni rendre de services tangibles à la société.

Inversement, tandis que le capital se fortifiait et s'organisait, la main-d'œuvre formait la puissante association de l'American Federation of Labour sous la présidence de Samuel Gompers qui passait de 500 000 adhérents en 1900 à 1 676 000 en 1904, et elle adoptait une tactique d'action violente qui se manifestait dans le caractère souvent meurtrier des grèves qu'elle déclenchait. Les heurts de plus en plus nombreux qui se produisaient entre la main-d'œuvre et le capital attiraient l'attention des campagnes sur l'essor trop rapide des villes qui formaient le théâtre de ces collisions et dont la croissance, de 1900 à 1910, était due de moins en moins à l'exode des ruraux, de plus en plus à l'afflux d'immigrants étrangers. Or, cette « nouvelle immigration », amplifiant un mouvement qui se dessinait depuis 1890, introduisait aux Etats-Unis une proportion grandissante d'être humains originaires d'Italie, d'Autriche-Hongrie, de Pologne et de Russie, généralement pauvres et illettrés, parmi lesquels figurait une majorité de Juifs et de catholiques, en sorte que, au moment où la ville devenait une force dominante dans la vie américaine, elle se différençait du reste de la nation par sa composition ethnique, sa religion, sa culture et ses coutumes étranges. En 1900, par suite, la société américaine nous apparaît comme un monde profondément divisé. Au sommet, un petit groupe d'hommes fabuleusement riches, que personnifie John Pierpont Morgan, exerce un pouvoir démesuré. A l'échelon le plus bas, des millions de noirs et d'immigrants étrangers vivent dans un état de misère sordide. Entre le capital et le travail, entre la ville et la campagne, entre les grands et les petits fabricants, entre les immigrants récemment arrivés et les Américains depuis plus longtemps assimilés, des démarcations profondes existent qui brisent la constitution égalitaire que la société présentait depuis l'époque d'A. Jackson. Pour l'écrivain Brooks Adams, la période qui assiste à l'avènement de Th. Roosevelt est une figuration lointaine des derniers jours de l'empire romain.

Intellectuellement, l'Amérique tendait alors à se dégager du déterminisme qu'avaient répandu les économistes classiques du XIX^e siècle, les Karl Marx, les Darwin, les Spencer. Du fait de la désagrégation des doctrines religieuses orthodoxes, du fait des applications croissantes de la science à la technologie et à l'industrie, en raison aussi des principes de libre pensée inhérents au protestantisme américain, la conception d'une société asservie à des règles d'évolution immuables avait fait place à celle d'un univers où tout pouvait être changé par l'intelligence de l'homme. Dès 1905, Simon Patten put annoncer « la victoire finale de la machine de l'homme sur celle de la nature », et en 1914 Walter Lippmann précisa ces vues dans son *Drift and Mastery*. Bien avant Patten et Lippmann, cependant, la philosophie, avec William James et John Dewey, avait demandé que l'homme s'affranchît de l'univers

mécanique réglé par la prédestination des économistes et que la société s'engageât dans une voie résolument réformatrice, correspondant à l'intelligence créatrice de l'homme.

La religion fut naturellement une des premières institutions à subir le contre-coup de cet esprit scientifique. La publication de l'*étude biblique* du professeur Charles Briggs en 1883 fut le signal d'attaques de plus en plus nombreuses contre la théologie conservatrice qui aboutirent à la dépréciation des dogmes traditionnels de l'Ancien Testament. Une nouvelle théologie naquit ainsi, axée sur le Nouveau Testament, sur la vie terrestre du Christ et sur la nécessité de s'inspirer de son exemple. Elle répondait aux aspirations du mouvement que ses fondateurs qualifiaient d'évangile ou de christianisme social. Mouvement assez divers puisqu'il comportait une aile modérée qui préconisait des réformes économiques en dénonçant les excès du capitalisme, l'existence de disparités non chrétiennes entre une richesse énorme et une pauvreté désespérée, et une aile radicale dirigée par des militants anti-capitalistes comme George D. Herron et Walter Rauschenbusch. Mais, dans les deux cas, un ardent désir se manifestait de diffuser l'éthique de l'Eglise dans les rues, dans les usines, dans les milieux populaires. La religion s'était alliée à la science et à l'érudition pour sanctionner le mouvement réformateur. La littérature, à son tour, secondait ce besoin de réformes par l'intérêt qu'elle portait aux problèmes sociaux avec Frank Norris, Theodore Dreiser, Jack London.

En 1900, dans ces conditions, la société américaine se trouvait partagée entre deux tendances opposées : d'une part, les changements matériels qui se produisaient, les nouvelles possibilités de s'enrichir qui s'offraient créaient une société profondément différenciée ; d'autre part, les nouvelles convictions religieuses, intellectuelles et morales exigeaient un retour à un système plus égalitaire. Le conflit entre ces deux tendances était inévitable. La première tentative pour le résoudre eut lieu dans le domaine politique.

En présence du monde turbulent du début du siècle, dominé par la croissance d'une industrie géante et des syndicats ouvriers et par l'essor rapide et bruyant des « villes étrangères » (alien cities), les Américains se divisaient en plusieurs groupes politiques. A l'opposé se dressaient les conservateurs et les radicaux, entre lesquels s'échelonnaient des tendances intermédiaires qui, sous l'influence des nouvelles idées et des nouvelles conditions de vie, finirent par se fixer en un mouvement politique connu sous le nom de « progressivism ». Aucun de ces groupes n'était d'ailleurs homogène. Les *progressives* se distinguaient par leur confiance dans l'avenir de la société et dans l'homme lui-même, par leur évaluation généreuse de l'humanité qu'exprimaient si fortement les Booth Tarkington, les Joseph Fels ou les Tom Johnson. Tous constataient la corruption qui se pratiquait autour d'eux, tous convenaient de l'existence du mal dans les actions humaines. Mais « le mal

et la laideur », à leurs yeux, étaient en grande partie le produit du milieu social. A la base, disait le sociologue Lester Ward, tous les hommes se ressemblent et le quasi monopole de l'intelligence et des capacités dirigeantes par les classes supérieures n'est dû qu'aux avantages sociaux de celles-ci. En fait, la majorité des politiciens *progressives*, les Theodore Roosevelt, les Woodrow Wilson, estimait que le milieu n'était pas seul responsable du mal de la nature humaine, car l'homme était pour eux un être libre de faire son choix entre le bien et le mal, un être surtout capable de s'améliorer sous l'influence de l'éducation qu'il recevait ou de la pression de l'opinion publique. En faisant agir ces deux facteurs, disait Allen White, on pourrait avoir raison de toutes les impulsions de l'homme, le vol, le goût du sang, la passion sauvage de la reproduction. Mais les *progressives* étaient partagés entre deux tendances opposées, l'une qui approuvait le maintien dans l'économie américaine du système compétitif et qui redoutait l'excès de puissance de l'Etat, l'autre qui souhaitait un Etat fort, dirigé par une élite instruite, et qui rejetait l'individualisme. En 1900, il était trop tôt pour dire laquelle de ces tendances s'imposerait au mouvement *progressive*. Toutefois une idéologie déterminée le distinguait des groupes politiques extrêmes : la croyance à un univers ouvert dans lequel l'homme n'était ni enchaîné à son passé ni voué à pénétrer dans l'avenir suivant un système automatique et infaillible, la croyance à la possibilité du progrès, basée sur la supposition qu'il y avait chez l'homme plus de bien que de mal et qu'il pouvait par son intelligence et son sens moral changer le milieu où il vivait, une dévotion profonde enfin à la morale chrétienne, se superposant aux principes démocratiques et égalitaires des Jefferson, des Jackson et des Lincoln.

Dans la gestion des affaires municipales, plusieurs *progressives* s'étaient déjà fait remarquer par leur esprit réformateur. Au début du siècle, les grandes villes américaines avaient la réputation de constituer autant de foyers de corruption politique, de crime et de vice. Depuis quelques années cependant, cette corruption était devenue un sujet de préoccupation nationale, et des groupes de citoyens s'étaient formés dans quelques centres urbains dans la pensée de remédier aux défauts les plus graves de la gestion municipale. A partir de 1890, d'autre part, des maires réformateurs avaient été élus, notamment le riche industriel de Détroit, Hazen S. Pingree, l'industriel de Toledo Samuel M. Jones, le banquier de San Francisco James D. Phelan, qui appliquèrent, entre autres nouveautés, le principe de la municipalisation des services d'intérêt public, jusque là propriété d'entreprises privées. Le plus intéressant fut Thomas Lofton Johnson, qui fut élu maire de Cleveland en 1901 et y mit en œuvre un programme de gouvernement municipal autonome, de municipalisation et de tarifs uniformes des transports en commun. Grâce à lui, grâce au groupe de jeunes gens remarquables dont il s'entoura, Cleveland devint la mieux gérée des villes américaines. C'est alors que se répandit la littérature du *muckraking* dont le but était de dévoiler au public

la corruption des gouvernements des villes et des Etats. Elle contribua beaucoup à favoriser l'élan réformateur qui se manifestait dans les villes et qui, à partir de 1900, à la suite de l'élection de Robert La Follette au poste de gouverneur du Wisconsin, s'étendit rapidement à la gestion des Etats. Sous l'influence de La Follette, la législature du Wisconsin créa une commission chargée de régler les tarifs ferroviaires, elle accrut substantiellement les impôts sur les compagnies de chemin de fer et sur les corporations, elle passa une loi relative à la formation d'un corps d'administrateurs spécialisés, institua un contrôle de l'Etat sur les banques et vota le premier impôt sur le revenu qui eût encore existé aux Etats-Unis. L'exemple du Wisconsin devint bientôt contagieux : l'Iowa et le Minnesota, suivis de près par l'Arkansas, le Mississippi et la Georgie, le Texas et la Caroline du Nord, s'insurgèrent à leur tour contre les compagnies à monopole, contre les compagnies ferroviaires surtout, laissées libres jusque là d'appliquer les tarifs qu'elles souhaitaient, et contre les organisations politiques en place. La Nouvelle Angleterre elle-même, si traditionnelle, fut atteinte par le mouvement réformateur. Partout les lois se multipliaient contre la corruption électorale et contre la toute-puissance des grosses associations industrielles, notamment la Standard Oil C^o, qui, dans l'opinion populaire, réunissait en elle toutes les pratiques illégales auxquelles se livraient les trusts américains.

A la tête de cet élan réformateur figuraient des hommes relativement jeunes, Th. Roosevelt, W. Wilson, R. La Follette. La plupart étaient des diplômés de collèges, et beaucoup appartenaient à des familles aisées, originaires de la Nouvelle Angleterre. Le mouvement *progressive* qu'ils personnifiaient ne saurait dans ces conditions être envisagé comme la continuation du mouvement populiste du siècle précédent. Dans leur ensemble, ces chefs politiques n'aimaient pas la grande ville, non seulement parce que la population en altérait la base anglo-saxonne et arienne de la nation américaine, mais surtout parce que la ville était le lieu des grosses fortunes et que, à leurs yeux, l'excès de richesse était, au même titre que l'excès de pauvreté, l'ennemi de la civilisation. Beaucoup d'entre eux étaient pourtant des hommes très riches. Mais ils éprouaient à l'égard de leur propre richesse un sentiment de gêne ou de culpabilité dont ils se prévalaient, comme Joseph Fels, pour dénoncer le système qui leur avait permis de s'enrichir, tandis que les moins riches, ceux qui, comme Roosevelt, avaient seulement une situation aisée, attaquaient avec une égale âpreté la société qui idéalisait le multi-millionnaire. Dans une certaine mesure, ils obéissaient ainsi à un sens de frustration, car ils éprouaient en présence des gigantesques fortunes édifiées par Morgan et Rockefeller un sentiment de régression, surtout lorsqu'ils appartenaient, comme les Cabot Lodge et les Roosevelt, à la vieille élite américaine dont le prestige social était bien antérieur à l'avènement des multi-millionnaires qui les supplantaient désormais. Les *progressives* n'étaient d'ailleurs pas plus favorables à l'essor du syndicalisme qu'à l'ascension des trusts. Ils parlaient

moins des syndicats parce que leur puissance apparaissait moins grande que celle des unions des gros capitalistes. Mais ils étaient en fait plus hostiles à cette forme de collectivisme des classes inférieures dont le danger était plus grand encore pour la liberté individuelle et pour la moralité publique que l'association de la richesse. Entre la grande richesse et la grande pauvreté les *progressives* se détachaient comme un groupe de classe moyenne qui avait confiance dans l'avenir parce que convaincu de la capacité de l'homme d'améliorer les conditions existantes en rétablissant la solidarité nationale compromise par l'organisation du capital et du travail en deux classes distinctes.

L'avènement de Roosevelt en 1901 à la suite de l'assassinat de McKinley ouvrit précisément la Maison Blanche à l'homme qui personnifiait ces idées. Dans les milieux d'hommes d'affaires et de politiciens de profession on appréhendait de graves changements de sa part. Pourtant ses actes officiels avaient toujours été discrets. En dépit de la volonté de réforme qu'il avait proclamée au cours de ses deux mandats dans la législature de New York, il avait toujours promis plus qu'il n'avait réalisé. En outre, il était un homme de parti politique, et c'est sa fidélité au parti républicain, s'ajoutant à la popularité qu'il avait acquise au cours de la guerre hispano-américaine, qui lui permit d'accéder en 1898 au gouvernement de l'Etat de New York, et, en 1900, à la vice-présidence. Peu après, il se trouva porté accidentellement à la présidence qu'il avait toujours convoitée. Sous la diversité des jugements dont il a fait l'objet, Roosevelt nous apparaît comme un homme d'action, aimant intensément la vie sous tous ses aspects, mais porté aussi, cependant, vers la carrière plus calme de l'homme de science ou de l'érudit. Parmi ses prédécesseurs il admirait aussi bien le Lincoln réfléchi que le Jackson impulsif et obstiné. En dépit de son tempérament combatif, de l'acharnement qu'il pouvait manifester contre ses adversaires, il était bienveillant pour les humbles et les infortunés, pénétré d'un sens profond de ses obligations à leur égard. Il méprisait les races inférieures de l'Europe de l'Est et du Sud, mais, dès qu'elles s'installaient dans les villes de la côte atlantique, il se préoccupait sincèrement de l'amélioration de leur sort. C'était un homme capable, ambitieux, aimant profondément son pays, épris de réformes dans le domaine économique et politique, mais sincèrement attaché à la loi morale traditionnelle, à la fois conservateur et *progressive*.

Les deux chambres du Congrès qu'il trouva devant lui étaient dominées par des majorités républicaines solides et presque totalement conservatrices. Nelson W. Aldrich, le représentant du grand commerce et de la haute finance, gendre de Rockefeller, régnait en maître au Sénat, tandis que le président de la chambre, Joseph G. Cannon, essentiellement conservateur, y imposait aussi bien son autorité. De là pour Roosevelt une situation politique d'une certaine ambiguïté. S'il ne coopérait avec Aldrich et Cannon, il se condamnait à faire échouer toute législation neuve et il compromettait ou

ruinait ses chances de réélection en 1904. C'est ce qui explique qu'il ait consulté les chefs politiques des deux chambres avant de rédiger son message inaugural et qu'il s'y soit exprimé en termes suffisamment modérés pour apaiser les inquiétudes qu'avait éveillées son accession à la présidence. Ce message était un très long document qui dénonçait les assassins et les anarchistes (en raison des circonstances de la mort de McKinley), demandait qu'on exigeât des futurs immigrants un degré d'instruction élémentaire, décrivait la croissance des grandes « corporations » comme un phénomène « naturel », approuvait les tarifs douaniers existants, préconisait l'accroissement des débouchés extérieurs du commerce américain et, par suite, des subsides attribués à sa marine marchande. Mais le message était en réalité moins conservateur qu'il ne parut aux hommes de l'époque. Dans le premier paragraphe consacré à la question des trusts, Roosevelt disait sans équivoque que les vieilles lois et coutumes qui avaient jusque là réglé l'accumulation et la distribution de la richesse étaient désormais périmées. Plus loin il évoquait les maux réels et graves de la grande industrie, particulièrement la surcapitalisation et son cortège de funestes conséquences, et il parlait de la nécessité de les corriger en établissant un système national de contrôle sur les corporations et en amendant la législation du commerce entre les Etats en vue d'assurer à tous les expéditeurs les mêmes tarifs et les mêmes facilités de transport au lieu de réserver un traitement privilégié à quelques grandes firmes. Il demandait aussi des traités de réciprocité douanière et il conseillait d'engager un vaste programme de conservation et de défrichement des sols. Roosevelt s'exprimait avec prudence, mais, tout en entourant ses suggestions de précautions oratoires, il n'en présentait pas moins un message qui contenait les grandes lignes de son programme législatif futur.

La Cour suprême et le problème noir, le mercredi, à 4 heures. — Les décisions récemment adoptées par la Cour suprême en faveur de l'égalité des droits civils entre blancs et noirs aux Etats-Unis sont l'aboutissement d'une longue évolution qui a complètement renversé la position initiale que la Cour avait adoptée sur le problème racial au lendemain de la guerre civile. Le 13^e amendement, qui fut ratifié le 18 décembre 1865, avait spécifié que le Congrès aurait le pouvoir d'en assurer l'application par une « législation appropriée » afin d'exclure toute éventualité d'invalidation de l'amendement par le pouvoir judiciaire. Le Congrès, qui bénéficiait alors de l'impopularité momentanée de la Cour suprême, entendait empêcher celle-ci de remettre ultérieurement en question les conquêtes réalisées par les noirs, car les Sudistes et un grand nombre d'hommes du Nord, tout en acceptant la suppression de la servitude, voulaient empêcher les noirs d'accéder à la plénitude des droits civils.

Or, c'est précisément ce que le Congrès entreprit de faire par le premier *Civil Rights Act* (9 avril 1866) qui proclamait que toutes les personnes nées

aux Etats-Unis étaient des citoyens américains de plein droit et conférait aux cours fédérales le pouvoir exclusif de juger toutes causes civiles ou criminelles relatives aux personnes incapables d'obtenir des Etats les droits civils qui leur étaient désormais attribués. Pour éviter que ce Civil Rights Act fût abrogé par un Congrès ultérieur, le 14^e amendement, voté en juillet 1868, confirma que toutes les personnes nées aux Etats-Unis étaient à la fois des citoyens de l'ensemble des Etats-Unis et de l'Etat auquel elles appartenaient, et il interdit à chaque Etat de priver aucun citoyen « de la vie, de la liberté ou de la propriété sans une action régulière de la loi (due process of law) et de refuser à aucune personne dépendant de sa juridiction « l'égal protection des lois ». Le 30 mars 1870, le 15^e amendement attribua aux noirs le droit de vote en spécifiant qu'il ne pourrait être ni refusé ni amoindri « pour des questions de race, de couleur ou d'un état de servitude antérieur ». Au cours des cinq années suivantes enfin, le Congrès vota une série de « lois appropriées » que couronna le Civil Rights Act de 1875 dont le préambule proclamait l'égalité de tous les hommes devant la loi et le devoir du gouvernement d'appliquer à tous une justice exacte et égale, sans distinction de naissance, de race, de couleur, de confession religieuse ou de convictions politiques.

Mais la Cour suprême ne s'inspirait pas de l'idéal égalitaire du Congrès. C'est ce qui apparut dès 1873 dans les *Slaughter House cases* de la Nouvelle Orléans. A cette occasion, la Cour déclara qu'il existait encore aux Etats-Unis deux catégories de citoyens, ceux de la nation américaine et ceux de l'Etat où ils résidaient, et que les droits découlant de la qualité de citoyen national étaient extrêmement limités, tandis que les droits de citoyen d'un Etat comprenaient l'ensemble et la totalité des droits civils. Elle exprimait ainsi la mentalité de juges formés dans la doctrine que les droits civils ne relevaient que des Etats et les réactions d'un public qui commençait à s'alarmer des tendances centralisatrices du gouvernement fédéral. La distinction qu'elle faisait donnait lieu d'appréhender pour l'avenir des noirs car, en subordonnant les droits civils à la qualité de citoyen d'un Etat, elle laissait les Etats les plus violemment hostiles à tout principe d'égalité entre les blancs et les noirs maîtres de régler comme ils l'entendaient le statut de ces derniers. De fait, lorsque, en 1875, le gouvernement fédéral traduisit devant la Cour suprême des blancs coupables d'avoir interrompu un meeting politique de noirs en Louisiane, la Cour lui refusa le droit d'intervenir dans une affaire qui relevait de la seule compétence d'un Etat et elle ajouta que, les violences qui venaient de se produire étant seulement le fait d'individus agissant de leur propre initiative, l'Etat ne pouvait protéger ses citoyens dans la jouissance de droits égaux que s'il était en mesure de le faire. En 1883 encore, une populace armée ayant arraché plusieurs noirs du Tennessee à la garde d'un shérif, la Cour déclara que la clause de l'égal protection des lois pour tous, au nom de laquelle le gouvernement fédéral poursuivait les agresseurs,

n'assurait une garantie de protection aux citoyens d'un Etat que si celui-ci prétendait imposer l'application de lois qui abrégeaient les privilèges et immunités des citoyens des Etats-Unis, ce qui n'était pas le cas puisque le Tennessee s'était borné à tolérer la violation des droits des noirs par des citoyens pris individuellement.

Dans l'intervalle, en 1876, à la suite de l'élection de Rutherford B. Hayes à la présidence de la république, les troupes fédérales avaient été retirées du Sud, et des « redeemer governments » avaient rétabli la suprématie des blancs dans les anciens Etats confédérés. Le Nord, préoccupé de son essor industriel, de la conquête de l'Ouest, de l'assimilation de ses nombreux immigrants européens, se désintéressait du problème noir, et la Cour suprême, répondant à l'état d'esprit des juges qui la composaient, pour la plupart des avocats de grandes sociétés, transforma le 14^e amendement, sa clause surtout de l'égalité de protection des lois, en une charte destinée à protéger les intérêts des grandes corporations industrielles, beaucoup plus que ceux des noirs dans une société qui leur devenait de plus en plus hostile. On assiste alors à un démantèlement de la législation de la Reconstruction. Le Civil Rights Act de 1875 avait prévu qu'aucun citoyen ne pourrait être exclu des jurys pour des raisons de race, de couleur ou de servitude antérieure. En fait, les jurys exclusivement blancs restèrent la règle dans les Etats du Sud, et les noirs n'avaient d'autre recours, lorsqu'ils étaient cités à comparaître devant des jurys ainsi composés, qu'un système d'appels trop coûteux pour leurs moyens à des juridictions fédérales et, en dernière analyse, à la Cour suprême. De même le Civil Rights Act interdisait toute discrimination raciale dans les théâtres, auberges, transports en commun et tous lieux de « public accommodation ». Mais lorsque, en 1883, la Cour suprême fut saisie de plusieurs cas d'exclusion ou de refus d'admission des noirs, elle déclara que les clauses protectrices de la loi étaient inacceptables parce qu'on se trouvait en présence de cas de discrimination individuels pour lesquels le noir pouvait en appeler aux lois de l'Etat où ils s'étaient produits. Les juges omettaient de dire que, auprès des tribunaux de l'Etat, le noir ne trouverait qu'incompréhension ou hostilité. Leurs décisions rendaient aux Etats l'entier contrôle des droits civils de leur population, et les manifestations de discrimination raciale ne cessèrent dès lors de s'aggraver sous l'action des individus ou des corporations.

Dans le domaine des droits politiques, les noirs n'obtinrent pas davantage le respect du 15^e amendement qui spécifiait : « Le droit de vote des citoyens des Etats-Unis ne pourra être refusé ni abrégé par les Etats-Unis ou par aucun Etat de l'Union pour des raisons de race, de couleur ou de servitude antérieure ». Pour en assurer l'application, le Congrès avait voté une série de lois « appropriées » dirigées contre tous les cas de violation possible de l'amendement. Mais la Cour fit valoir que le 15^e amendement ne conférait

pas le droit de vote à tous les citoyens, qu'il les exemptait seulement dans l'exercice de la franchise électorale de toute discrimination basée sur la race ou la couleur, et que, dans ces conditions, la législation « appropriée » votée par le Congrès pouvait seulement protéger les citoyens de toute discrimination par les Etats en matière de franchise électorale, sans prétendre réglementer les interventions individuelles dans le droit de vote des noirs. La Cour répéta cet argument dans tous les cas relatifs à la violation de l'amendement, et, comme à partir de 1876 le gouvernement fédéral se désintéressa de plus en plus du problème noir, les Etats du Sud parvinrent à exclure graduellement les électeurs noirs du droit de vote en adoptant de nouvelles constitutions dirigées précisément contre le suffrage des gens de couleur. Alors commença, surtout à partir de 1890, le règne des *Jim Crow laws* dans les Etats du Sud, que sanctionna en 1896 la célèbre affaire *Plessy versus Ferguson* : de là sortit le principe « separate but equal » qui permit aux Etats du Sud de classer les noirs dans un groupe distinct, exclu des facilités prévues pour les blancs.

Il semblait désormais que les relations raciales se trouvaient établies sur une base presque immuable. C'était l'époque où Booker T. Washington proclamait que ses congénères renonçaient à toute pensée d'égalité sociale. Dans le Sud, les Républicains avaient cessé de réclamer le droit de vote pour les noirs, les sociologues dans le Nord essayaient de démontrer que les noirs étaient plus heureux dans leur statut subalterne, et le jugement rendu dans l'affaire *Plessy versus Ferguson* affirmant que « la loi est impuissante à effacer les instincts de race » était accepté comme l'expression d'une vérité éternelle. Le juge Brown avait alors déclaré que la ségrégation se justifiait parce qu'elle répondait aux usages établis. Deux races, déclara-t-il, ne peuvent frayer sur un pied d'égalité que s'il y a consentement volontaire des individus. Pourtant, en 1904, le Kentucky ayant passé une loi qui interdisait l'admission d'élèves des deux races dans un même établissement d'enseignement, le Berea College qui, depuis 1854, recevait des étudiants blancs et noirs avec le plein consentement des uns et des autres, fut obligé d'exclure les éléments de couleur, et la Cour suprême approuva la loi du Kentucky. La décision qu'elle rendit introduisit dans la constitution le principe que les Etats pouvaient interdire toute association volontaire et pacifique des deux races, et les Etats se mirent alors à exclure les noirs des lieux où ils avaient été jusque là librement admis sans imposer l'obligation de leur fournir des lieux d'admission comparables. Dans les premières années du siècle, le noir n'avait accès dans le Sud ni au droit de vote ni aux fonctions publiques, il ne disposait que d'écoles très inférieures à celles des blancs (en 1912, les crédits scolaires étaient de \$ 1.71 par enfant noir contre \$ 15 pour les blancs), les auteurs de lynchages n'étaient pas arrêtés, les noirs enfin étaient exclus des jurys. La Cour suprême était loin d'approuver

toutes ces injustices. Mais elle avait commis l'erreur d'abandonner aux Etats le droit de régler eux-mêmes les droits civils des noirs : prise entre la pression des Etats du Sud et l'apathie des Etats du Nord, elle ne pouvait se déjuger et revenir sur les précédents qu'elle avait créés.

Ce n'est qu'à partir de 1910 qu'il devint possible d'entrevoir un avenir différent. A l'approche de la première guerre mondiale, le racisme du début du siècle, dans un monde où l'on parlait de plus en plus de démocratie, était en voie de déclin. A partir de 1915 surtout, du fait de la réduction de l'immigration européenne et de l'essor croissant de l'industrie américaine, les noirs s'acheminèrent en nombre vers les villes du Nord où ils trouvaient, en raison du besoin que les employeurs avaient de leurs services, un milieu qui avait cessé de leur appliquer les humiliations de la ségrégation du Sud. La guerre, en déterminant l'enrôlement de milliers de noirs, modifia profondément la mentalité de ces derniers, elle leur donna conscience de leurs aspirations et de leurs droits, et, à leur retour, ils trouvèrent auprès de la N.A.A.C.P. (National Association for the Advancement of Colored People) un organisme, recruté dans les classes moyennes de la société de couleur qui s'étaient formées dans les villes, prêt à défendre leurs revendications. A plusieurs reprises, la Cour suprême manifesta alors la volonté de soustraire les procès intentés à des noirs devant les tribunaux du Sud aux considérations purement raciales qui les avaient jusque là dominés. Toutefois, c'est seulement vers 1929-1930 que la situation commença à se modifier, lorsque la N.A.A.C.P. entreprit une vaste campagne pour assurer aux noirs du Sud leurs droits constitutionnels, l'égalité civile et politique, un ensemble de droits égaux à ceux des blancs dans les écoles, les transports en commun et les jurys. L'élément le plus neuf de la campagne ce fut la décision de l'association de faire appel aux tribunaux pour aboutir plutôt qu'au Congrès, et ses avocats, à la faveur des nouvelles conceptions raciales qui commençaient à se répandre parmi les juges de la Cour suprême, purent exercer sur les décisions de celle-ci une action efficace.

Le grand procès de Scottsboro (1930-5), suivi de l'acquiescement de neuf noirs qui avaient été condamnés à mort par des jurys du Sud, montre que la Cour se ralliait maintenant au point de vue des auteurs du 14^e amendement que le gouvernement fédéral avait au moins un droit limité d'intervenir pour exiger l'application aux noirs des clauses de l'égalité de protection et de l'action régulière de la loi lorsque les Etats s'y refusaient. Il montra aussi que la Cour n'entendait plus se laisser lier par l'affirmation des tribunaux du Sud qu'aucune discrimination raciale n'avait lieu dans le recrutement des jurys. De plus en plus la Cour suprême rejeta la prétention des Etats qu'ils étaient libres, dans les procès criminels, de fixer eux-mêmes leurs propres règles de procédure. A partir de 1939, elle commença à se préoccuper de la question de la non participation des noirs aux délibérations des jurys du Sud, et elle

n'hésita pas à invalider, en 1954, une condamnation capitale prononcée contre un noir par deux jurys exclusivement blancs du Mississippi. En 1957, le Congrès, frappé par les nombreuses décisions prises par la Cour suprême en vue de corriger les injustices raciales, vota le Civil Rights Act qui établissait une commission fédérale chargée de s'informer des dénis de droits civils dans toutes les parties du territoire américain. En 1960, un nouveau Civil Rights Act permit au procureur général d'engager des poursuites contre les Etats qui refusaient aux noirs l'exercice du droit de vote. Alors seulement les noirs purent prendre part à la vie électorale du pays malgré les innombrables stratagèmes auxquels les Etats avaient eu recours jusque là pour les en exclure. La Cour suprême, qui avait si souvent proclamé que le Congrès ne pouvait pénaliser les initiatives prises individuellement contre le droit de vote des noirs, rendait ainsi au pouvoir fédéral le droit d'assurer par une législation appropriée l'application du 15^e amendement. Même en matière d'emplois, où les syndicats ouvriers avaient toujours appliqué une politique de discrimination raciale, la Cour suprême n'hésita pas à intervenir pour imposer aux syndicats l'obligation de respecter les droits des ouvriers de couleur. Dans le domaine du logement enfin, la décision du président Kennedy en 1962 de supprimer toute ségrégation raciale dans les immeubles publics à loyer modéré mit fin à la pratique des « racially restrictive covenants » dont l'effet avait été de créer des ghettos noirs dans les grandes villes américaines.

La Cour s'était ainsi graduellement acheminée vers l'abrogation de la clause « separate but equal » qui découlait de l'affaire Plessy versus Ferguson. Elle l'annula en 1954 à la suite d'une série de procès relatifs à l'admission d'étudiants noirs dans les universités des Etats du Sud. Cette année-là le juge Earl Warren adopta une position sans équivoque lorsqu'il déclara que la doctrine de l'égalité dans la séparation n'avait pas de place dans le domaine de l'enseignement public. La décision, on le sait, se heurta à la résistance massive des Etats du Sud, et elle y suscita des troubles sans fin. Elle n'en marquait pas moins le début d'une phase nouvelle dans la politique raciale du Sud, et bientôt, en 1962, le principe « separate but equal » disparut des transports en commun à la suite de la campagne de boycottage organisée par Martin Luther King contre les services d'autobus de Montgomery. Tous les procès qui surgissaient autour de ces questions de discrimination raciale conduisaient la Cour suprême à affirmer sa suprématie dans le domaine des droits civils de la nation américaine. Les décisions qu'elle prenait préparaient le champ à une action fédérale de plus en plus large qui trouva son expression décisive dans le vote par le Congrès du Civil rights Act de 1964, lequel interdisait toute forme de discrimination dans les lieux publics. Le Congrès réalisait enfin ce qu'il avait vainement

essayé de faire en 1875. Il renversait l'opinion autrefois soutenue par la Cour que le droit de contrôle des Etats sur les droits civils donnait aux noirs l'assurance que leurs droits seraient reconnus et respectés. Il rétablissait la puissance fédérale, et la Cour, s'inclinant devant la volonté du Congrès, approuvait en 1969 ce qu'elle avait antérieurement rejeté. Mais c'est en fait le tribunal fédéral qui, par les décisions contre les pratiques discriminatoires qu'il ne cessait de prendre depuis 25 ans, avait, en préparant l'opinion publique, rendu possible le vote de cette mesure fondamentale.